

Vigilance sécheresse

Le département du Nord reste classé en vigilance sécheresse jusqu'au 30/09/2022.

Les usagers sont invités à réduire leurs consommations d'eau et à éviter les utilisations qui ne sont pas indispensables afin de permettre d'éviter une baisse des nappes phréatiques et de préserver les milieux naturels.



Mairie d'Estrées
Tél : 03 27 89 61 21
mairie@estrees.fr
www.estrees.fr



AGENDA

Août 2022

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
1	2	3	4	5	6	7
Médiathèque fermée		Ramassage des verres ♻️	Ramassage des végétaux et des recyclables ♻️		Mairie fermée	
8	9	10	11	12	13	14
Médiathèque fermée			Ramassage des végétaux et des recyclables ♻️ Permanence de l'assistante sociale Mairie 14h30 à 16h00		Mairie fermée	
15	16	17	18	19	20	21
Férié Médiathèque fermée			Ramassage des végétaux et des recyclables ♻️		Mairie fermée	
22	23	24	25	25	27	28
Médiathèque fermée Ouverture des réservations cantine et garderie			Ramassage des végétaux et des recyclables ♻️		Mairie fermée	
29	30	31	Notes :			
Médiathèque : 16h00 à 18h30			<ul style="list-style-type: none"> - La médiathèque sera fermée jusqu'au 22 août inclus. Réouverture le lundi 29 août aux horaires habituels. - La ludothèque sera fermée pour toute la période estivale. Le CMJ communiquera sur la réouverture en septembre 			



Toute l'équipe municipale
vous souhaite un bel été



Envoyez-nous vos articles !

Vous pouvez, dès à présent et jusqu'au 25 août, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : communication@estrees.fr

Mairie – horaires d’été

En raison des congés annuels, les horaires de la mairie sont modifiés jusqu’au samedi 27 août inclus. Pendant cette période, la mairie sera fermée les samedis et ouverte les lundis et vendredis de 9h15 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 ; les mardis et mercredis de 9h15 à 11h45. La mairie sera fermée les vendredis après-midi du mois d’août. Un affichage sera apposé sur la porte avec un contact en cas d’urgence. **Il n’y aura pas de traitement des dossiers d’urbanisme durant le mois d’Août.**

La mairie sera ouverte le samedi 3 septembre de 9h15 à 11h45 puis tous les samedis des semaines impaires. Les horaires d’ouverture habituels reprendront à partir du lundi 29 août, les lundis et vendredis de 9h15 à 11h45 et de 13h30 à 17h30 ; les mardis, mercredis de 9h15 à 11h45 ; les samedis (semaines impaires) de 9h15 à 11h45.

Rentrée scolaire 2022

La rentrée scolaire aura lieu le jeudi 1^{er} septembre pour tous les enfants de l’école d’Estrées. L’accueil se fera pour toutes les classes par la rue du chalet. Les horaires seront les suivants : 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30.

Les réservations pour la cantine et la garderie seront ouvertes à partir du 22 août sur votre espace famille du site INOE pour les enfants déjà inscrits à la restauration scolaire. Pour les enfants non-inscrits, merci de vous rapprocher de la mairie afin d’obtenir le formulaire d’inscription, qui après traitement vous permettra d’effectuer la réservation de repas sur le site. La garderie ne sera pas ouverte le matin du jour de la rentrée mais sera ouverte le soir. Elle retrouvera un fonctionnement normal les jours suivants. Nouveauté pour la rentrée 2022-2023, vous aurez désormais la possibilité de régler votre facture de garderie et de cantine de façon dématérialisée sur l’espace famille INOE.

Nouveaux habitants arrivés depuis avril 2019

Vous êtes arrivés à Estrées dernièrement ? Faites-vous connaître de nos services ! Chaque année, nous organisons une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants. La prochaine aura lieu en septembre. Pour les invitations, nous nous basons sur les renseignements recueillis sur les fiches population. Alors si vous êtes arrivés sur Estrées depuis avril 2019 et que vous n'êtes pas encore passés saluer Karine et Adéline en mairie, nous vous encourageons à le faire. Aucune donnée confidentielle ne sera enregistrée. Nous respectons la RGPD.

Forum des associations – Samedi 24 septembre

La Municipalité et les Associations du village vous proposent, le samedi 24 septembre après-midi, un forum des associations. Chaque structure aura l’occasion de vous présenter ses activités, modalités d’inscription, ... Y participeront également le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes), le centre de loisirs et la médiathèque. A l’issue de cette manifestation sera organisée la cérémonie d’accueil des nouveaux habitants. Les personnes concernées recevront une invitation prochainement. Vous pouvez dès à présent retenir la date.

Disparitions d’animaux

De nombreuses disparitions de chats nous sont signalées ces dernières semaines avec pour certains une suspicion d’empoisonnement. Nous rappelons que le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Lorsque les faits ont entraîné la mort de l'animal, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende.

Nouveautés du dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV)- Le bon réflexe contre les cambriolages

Les usagers ont maintenant la possibilité de s'inscrire en ligne au dispositif OTV via le site servicepublic.fr, en utilisant un compte FranceConnect. (OTV service public sur les moteurs de recherche). Ce dispositif est ouvert pour les usagers souhaitant inscrire leur résidence. Ainsi le déplacement à la Gendarmerie n'est plus nécessaire, la notification aux forces de l'ordre est automatique.

Braderie "Au bonheur des mômes" du samedi 8 octobre 2022

Bien Vivre à Estrées organise, **le samedi 8 octobre 2022 de 14 h à 17 h 30, dans la salle de fêtes André Cauchy**, sa 12ème braderie intitulée "Au bonheur des mômes". Sont admis à la vente tous les jeux du 1er âge aux jeux vidéos, les jeux de société et de construction, tous les vêtements de bébés et enfants jusqu'à 12 ans ainsi que tous les articles de puériculture. Une vente de boissons et de restauration vous sera proposée sur place. Le tarif de réservation de la table de 1,65 m est de 3 € pour les adhérents à BVE et de 6 € pour les non-adhérents. Réservation pour les exposants à la médiathèque d'Estrées (près de la mairie), **le samedi 1 octobre 2022 de 10 h à 12 h**. Vous pouvez obtenir des renseignements auprès de M. Philippe LENOIR (06 50 15 35 18).

Salon du Bien Vivre au Naturel du dimanche 9 octobre 2022

Bien Vivre à Estrées organise sa deuxième édition du salon du Bien Vivre au Naturel **le dimanche 9 octobre 2022 à la salle des fêtes André Cauchy à Estrées, de 10 h à 17 h**. Le thème est : rapprocher l'Homme et la nature.

Au programme :

- **Conférence de 11 h à 12 h sur le développement durable dans mon quotidien**

- **Exposants - thèmes** : De fil en aiguille, Fleurs et créations, Décorations d'intérieur, Détournements d'objets, Objets bio et écoresponsables, Tak'Aloe, Harmoni'sons-nous, Apiculture, Couture et récupération, Yoga du rire, Solaire du Nord, L'Ame agit des sens, Couture et Tricot, H²O, Lumino-relaxothérapie Psio.

- **Atelier** (après-midi) : initiation à la lacto-fermentation.

Un point restauration sera à votre disposition par l’**Atelier Food Truck**. **L’entrée à ce salon est gratuite et ouverte à tous**.

Vous êtes chasseur ou vous possédez une arme ? n’attendez pas le début de la saison pour créer votre compte dans le SIA !

Vous possédez une arme ? Vous êtes chasseur ? Avez-vous fait votre déclaration ? Depuis février 2022, il existe un système d'information sur les armes (SIA) accessible dans un premier temps pour les armes de chasse. Il le sera dès janvier 2023 pour les fédérations de tir, de ball-trap et autres ; puis il sera accessible aux collectionneurs. En juillet 2023, tout détenteur d'armes devra être enregistré sur le SIA. Toutes les infos sur le site : <https://sia.interieur.gouv.fr>.

VNF met en garde contre les dangers de la baignade dans les fleuves et canaux

Alors que de nombreuses régions connaissent ces jours-ci des pics de chaleur, Voies navigables de France tient à rappeler que les canaux et rivières de son réseau ne sont pas faits pour la baignade, hors espaces aménagés. Même s’ils constituent un vaste terrain de détente et de loisirs dans un contexte estival, proposant une multitude d’activités encadrées (vélo, balade en bateau, canoë-kayak, ou encore paddle). La baignade y est dangereuse et, sauf exception, interdite.

Pour que chacun puisse profiter sereinement des berges et du domaine fluvial, VNF propose des lieux de baignade autorisée et d’activités nautiques sur le site de VNF

SIRA - Ateliers numériques enfants/ados à Estrées

C’est avec plaisir que nous accueillerons dans notre belle médiathèque les ateliers d'initiation au numérique pour les enfants de 6/11 ans et les adolescents organisé par le SIRA dès le mois de septembre ! Ils consisteront en une initiation à la technique du stop motion alliant la photographie et le montage. Différents ateliers seront proposés : robotique, stop motion, programmation, retro gaming... Ils se dérouleront de 14h à 15h30 les mercredis après-midi à partir du 21 septembre et jusqu’en décembre. Ils seront animés par le Conseiller Numérique France Services Julien PIECZYNSKI. Le tarif sera de 20 à 50 € en fonction du Quotient Familial pour 10 séances. Plus d'infos sur le site du SIRA dès fin aout !